

Tourisme de transplantation et commerce d'organes

Des questions de vie et de mort

Marc-André Séguin, avocat

Pour les receveurs, un nouvel organe peut faire la différence entre la vie et la mort. Tristement, c'est parfois aussi le cas des donneurs dans certaines régions du monde.

Le don volontaire est actuellement le moyen légal et le plus sécuritaire pour obtenir un organe en cas de nécessité. Au Québec, en matière de dons d'organes, la demande dépasse toujours largement l'offre. Au 31 décembre 2013, Transplant Québec recensait 165 donneurs, 503 personnes transplantées et 1047 personnes en attente. Il s'agissait d'une année record, alors que l'offre était à un sommet et que le nombre de personnes en attente était à un plancher historique. Avec un record de 20 donneurs décédés par million d'habitants, 38 personnes sont néanmoins décédées dans l'attente d'un organe en 2013, en comparaison avec 69 personnes en 2012, et 59 en 2011. Une amélioration qui montre néanmoins qu'il y a encore beaucoup à faire, selon **Louis Beaulieu**, directeur général de Transplant Québec, l'organisation chargée de coordonner le processus de don d'organes sur le territoire québécois. « Si nous nous comparons aux États-Unis, à la France ou à l'Espagne – qui est le champion mondial du don d'organes – nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. L'année 2013 a été excellente, mais on voit qu'il y a encore un manque immense à combler. »

Tourisme de transplantation

Mais devant l'attente d'un organe, un danger existe. En effet, certains patients prêts à tout pour guérir se tournent vers le commerce d'organes – illégal au Canada – et tentent de se procurer dans des juridictions qui en autorisent le commerce ou se déplacent vers des destinations dites de « tourisme de transplantation ». Transplant Québec ne dispose pas de chiffres sur ces phénomènes au Québec, mais « il est documenté à l'échelle mondiale », souligne M. Beaulieu.

Or, depuis la signature de la *Déclaration d'Istanbul sur le trafic d'organes et le tourisme de transplantation* de 2008, plusieurs pays ont renforcé leurs lois pour lutter contre le commerce illégal d'organes. C'est notamment le cas pour Israël, les Philippines et le Pakistan. Toutefois, des études rapportent que le phénomène persiste dans certaines des juridictions signataires. Pour d'autres, le commerce est également présent à plus large échelle, notamment en Inde. C'est cependant en Chine, pays où le don d'organes est particulièrement rare, qu'on recense le phénomène à une plus large échelle. Fait d'autant plus controversé que plusieurs des recherches sur le commerce d'organes font état de « prélèvements forcés » sur des détenus, sujet hautement tabou en Chine, et que l'administration chinoise dément.

Et si le commerce était « abattoir » ?

Selon **Ethan Gutmann**, journaliste d'enquête et auteur du livre *The Slaughter* qui traite de la question des prélèvements d'organes forcés en Chine, il ne fait « aucun doute » que la pratique a toujours lieu, quoique « probablement à une plus petite échelle aujourd'hui », selon plusieurs témoignages recueillis dans le cadre de ses recherches. Des conclusions qui contredisent la version officielle chinoise selon laquelle une telle pratique n'a plus lieu, version démentie par plusieurs chercheurs.

Le journaliste constate une évolution d'autant plus « préoccupante » dans ce pays, alors que de nombreux témoignages font état de prélèvements d'organes effectués sur des prisonniers politiques, généralement pratiqués du Falun Gong. « Alors qu'initialement les prélèvements d'organes en Chine provenaient surtout de prisonniers condamnés à mort, comme dans les années 1970 et 1980, les pratiquants du Falun Gong constituent depuis 1999 la principale source d'organes en Chine », affirme M. Gutmann. Entre les années 2000 et 2008, soit à l'apogée du phénomène, ce dernier estime à 65 000 le nombre de pratiquants du Falun Gong morts en détention suite au prélèvement de leurs organes.

Des conclusions qui recoupent également celles d'un rapport préparé en 2006 par l'avocat canadien des droits de l'Homme, **M^e David Matas**, ainsi que **M^e David Kilgour**, ancien secrétaire d'État canadien. « Depuis 1999, le gouvernement chinois et ses organismes dans de nombreuses régions du pays, en particulier dans les hôpitaux, mais également dans les centres de détention et les « tribunaux du peuple », ont mis à mort un nombre indéfini de prisonniers de conscience du Falun Gong. Leurs organes vitaux, notamment le cœur, le foie, les reins et les cornées étaient prélevés sans leur consentement et vendus à prix très élevés, parfois à des étrangers qui normalement doivent attendre longtemps des donneurs volontaires dans leur pays d'origine », concluait le rapport. En 2009, David Matas et David Kilgour ont reçu pour leurs travaux le Prix des droits de l'Homme de la Société internationale pour les droits de l'Homme.

Outre les pratiquants du Falun Gong, les études concluent que la pratique viserait également d'autres prisonniers de conscience, notamment de la communauté ouïgoure, tibétaine et chrétienne – bien que les prélèvements y seraient pratiqués dans une proportion significativement moindre.

Les témoignages indépendants d'anciens membres du personnel médical ou de réfugiés ayant pu s'échapper de leur détention et offerts en appui aux conclusions des études sont nombreux, et font état d'un *modus operandi* constant : examens médicaux ciblés, malgré des séances de torture, dont un examen de la cornée sans examen de la vue, tests sanguins, évaluations, etc.

« On assiste à un véritable massacre, affirme Ethan Gutmann, et les patients qui vont en Chine dans l'espoir de trouver un organe se font cacher ces faits. On leur fait rapidement comprendre qu'ils n'ont pas à poser de questions. » Les délais d'attente – parfois aussi courts que deux semaines – sont cependant si bas, et la durée de vie d'un organe – souvent moins de 48 heures – si courte, qu'il est difficile de réconcilier ces deux éléments sans qu'il existe en Chine une immense banque de « donneurs ».

Comment enrayer le phénomène ?

Pour M^e David Matas, il ne fait aucun doute que la manière de lutter contre un tel phénomène requiert un engagement ferme sur plusieurs fronts : réduire la demande en rendant ces services plus difficiles, coordonner les efforts avec le système de santé canadien pour recenser des cas de transplantations effectués à l'étranger afin d'évaluer leur conformité, et punir les facilitateurs. « Il n'y a présentement aucune loi qui interdit les activités des courtiers d'organes au Canada, précise-t-il. Dès que j'identifie publiquement un site qui fait la promotion de vente d'organes, celui-ci a tendance à disparaître, mais en principe, ces courtiers peuvent toujours faire de la publicité ou opérer des sites Web au Canada sans qu'on puisse les en empêcher. Or, il faudrait criminaliser ceux qui s'adonnent à une telle pratique. » Une telle initiative, ajoute-t-il, pourrait également avoir une portée extraterritoriale et comporter une dimension d'immigration visant à empêcher les gens impliqués à entrer en sol canadien. Bien que des projets de loi privés aient été déposés par le passé afin de s'attaquer à cette pratique, tous sont morts au feuillet avant qu'ils soient adoptés.

Sur un autre front, il faut également continuer à jeter la lumière sur le phénomène et à isoler la Chine en matière de transplantation, précise M^e Matas. « Un moyen efficace, qui est déjà mis en œuvre, vise à boycotter les conférences internationales chinoises en matière de transplantations, et à refuser la publication d'ouvrages académiques écrits par des spécialistes des transplantations en Chine. »

Pour Louis Beaulieu, la solution réside dans la mise sur pied et le maintien d'un système efficace pour gérer les dons d'organes. « La meilleure solution, c'est de contrer l'intérêt, explique-t-il. Il faut améliorer nos performances au Canada. Il y a des efforts pour s'améliorer dans chaque juridiction, y compris chez nous, mais il faut ensuite améliorer la formation. Et au moment de l'intégration du personnel, il faut s'assurer que l'ensemble du personnel médical reçoit des formations de base en don d'organes, notamment pour éviter des pertes. »

L'information et la sensibilisation demeurent essentielles. « Il faut se scandaliser de ce qui se fait en Chine et ailleurs, mais on doit aussi se préoccuper des dons d'organes chez nous. Il faut se rappeler à quel point c'est important, et que cela peut nous affecter. Un homme dans la quarantaine a sept fois plus de probabilités d'avoir besoin d'un organe que d'être donneur. Pour une femme, c'est quatre fois plus de probabilités », précise M. Beaulieu.

Enfin, selon M^e Matas, « les marchés véritablement payants pour la Chine demeurent Taiwan, la Corée du Sud, la Malaisie, l'Indonésie, le Japon et même le marché intérieur de la Chine, bien que moins payant, les prix des organes étant plus bas pour les clients locaux. Sans un changement majeur dans ces pays, il est difficile de concevoir que ces pratiques cessent de sitôt ». ■